

**ICU Medical Sales, Inc.**  
**Conditions générales de vente**

Les présentes conditions générales de vente (ainsi que les annexes jointes, les « conditions générales ») s'appliquent à la vente par ICU Medical Sales, Inc. ou ses affiliés (« ICU Medical ») au client (« client ») de tout produit (tel que défini ci-dessous) à moins d'être subordonnée à un accord écrit distinct entre ICU Medical, ses affiliés et le client. Tous les termes utilisés, mais non définis dans le présent document, sont définis à l'annexe 1 ci-jointe.

**1. Produits**

- 1.1. Le client ne peut vendre, distribuer, céder, échanger ni autrement transférer les produits achetés auprès de ICU Medical, sauf à des personnes dans le cadre de la prestation de services de santé et uniquement pour une utilisation sur les emplacements du client, sans avoir obtenu préalablement l'accord écrit exprès de ICU Medical.
- 1.2. Les consommables doivent être utilisés uniquement de la manière explicitement autorisée par ICU Medical et conformément aux documents du produit.
- 1.3. Le client ne peut exporter un produit ou le réexporter.
- 1.4. Le client doit utiliser les produits conformément aux documents du produit.
- 1.5. ICU Medical peut apporter des modifications aux spécifications des produits à tout moment lorsque, selon l'évaluation de ICU Medical, ces modifications sont nécessaires pour que les produits se conforment aux obligations juridiques, réglementaires ou technologiques actuelles ou futures. De plus, le client accepte que les consommables puissent faire l'objet de changements ou de modifications mineurs de temps à autre, à la discrétion de ICU Medical, et ICU Medical en informera le client dès que ces modifications interviendront.
- 1.6. En outre, ICU Medical peut, immédiatement après notification écrite au client, retirer un produit ou en cesser l'utilisation si cela est requis par ICU Medical en concertation avec les organismes de réglementation applicables ou tel que déterminé par le conseiller juridique de ICU Medical.
- 1.7. ICU Medical se réserve le droit de retarder l'expédition ou de répartir les stocks d'un produit, selon le cas, en cas de pénurie, de force majeure ou de tout autre événement perturbant ou susceptible de perturber l'approvisionnement continu des produits au client. ICU Medical ne sera pas tenue responsable des pertes ou dommages de toute nature résultant d'un retard de livraison des produits commandés ou d'un défaut d'approvisionnement ou d'un manquement à ses obligations au titre du présent accord en raison de causes indépendantes de sa volonté, et aucun de ces événements ne libérera le client de ses obligations de paiement pour les autres livraisons en vertu de cet accord.

**2. Commandes**

- 2.1. Les commandes seront réputées comme acceptées lorsque ICU Medical émet une confirmation écrite ou, en l'absence de confirmation, lors de l'expédition des produits par ICU Medical.
- 2.2. Sauf disposition contraire expresse de ICU Medical, toutes les commandes et offres et tous les devis et leur acceptation seront régis par les présentes conditions générales, qui prévalent et excluent toute condition proposée, stipulée ou mentionnée par le client.
- 2.3. Les commandes d'une valeur combinée inférieure à 250 \$, passées par le client sous réserve des présentes conditions générales, sans les frais de transport, entraîneront des frais de manutention minimums de 50 \$.

**3. Facturation et paiement**

- 3.1. ICU Medical facturera les produits au client lorsque ces produits sont expédiés.
- 3.2. Les conditions de paiement sont nettes trente (30) jours à compter de la date de la facture (« date d'échéance »), et le paiement doit se faire par transfert électronique de fonds (TEF), si possible. Si le client ne paie pas ou ne fait pas payer le montant total à l'échéance, sans en aucune manière excuser cette violation, le client accepte de payer à ICU Medical des intérêts au taux de +1,5 % par mois (ou au taux maximal autorisé par la loi applicable, si inférieur) à compter de la date d'échéance de la facture jusqu'à la réception par ICU Medical du paiement complet. De plus, le non-paiement d'une facture à son échéance peut, à la seule discrétion de ICU Medical, entraîner (i) l'accélération de toutes les factures en souffrance et (ii) la suspension ou l'annulation des commandes en cours.
- 3.3. Dans la mesure permise par la loi applicable, le client sera responsable de toutes les taxes et de tous les frais et prélèvements applicables relatifs à la réception des produits. Le client s'engage à payer ou à rembourser rapidement ICU Medical pour toutes les taxes et tous les autres frais gouvernementaux, prélèvements, droits et charges dus dans le cadre de cette transaction. Le client est responsable de maintenir à jour les certificats d'exonération de taxe d'état le cas échéant et d'en transmettre des copies à ICU Medical sur demande.
- 3.4. Le client accepte également de payer tous les frais de recouvrement, toutes les dépenses et tous les honoraires d'avocats raisonnables pour le recouvrement de toute somme due et impayée. ICU Medical

se réserve également le droit d'exiger du client, à tout moment, une garantie satisfaisante de l'exécution de ses obligations de paiement envers ICU Medical, et le refus ou le manquement à fournir rapidement une telle garantie autorisera ICU Medical à suspendre ou annuler les livraisons futures au client.

- 3.5. Le client n'aura pas le droit de retenir ou de différer le paiement de toute somme due à ICU Medical en vertu des présentes pour tout droit de contre-réclamation ou de compensation qu'il pourrait alléguer contre ICU Medical.

#### **4. Modalités de livraison : risques, titre et sûreté**

5.1 Le titre de propriété et les risques de perte des produits sont transférés au client lors de l'expédition franco à bord origine et fret payable à destination, conformément aux conditions d'expédition et de livraison. À partir du point d'expédition, tout risque et toute responsabilité pour perte, dommage et (ou) coûts liés à ces produits incomberont au client, y compris le stockage, le transport et la manutention des produits ainsi que tous les frais et toutes les assurances, charges et taxes. Le client doit organiser le retrait des produits par un transporteur réputé et doit, à ses frais, obtenir une assurance qui couvre la perte des produits ou des dommages qui leur sont causés pendant le transport.

5.2 Toute date de livraison est fournie à titre indicatif uniquement.

#### **5. Inspection à la livraison**

5.1. Le client ou son transporteur doit faire des efforts raisonnables pour inspecter les produits dès la livraison et doit noter (i) toute différence entre la commande correspondante et les produits livrés (quantités, spécifications) et (ii) tout dommage visible sur les produits ou l'emballage (appelés ensemble les « produits contestés ») ou sur le bordereau de livraison et prendre des photos suffisantes pour identifier tout dommage visible et informer ICU Medical par écrit dans les cinq (5) jours suivant chaque livraison de produits contestés (y compris toutes les garanties applicables de ICU Medical).

5.2. Sauf pour les produits contestés identifiés par le client sur le bordereau de livraison ou par écrit dans les cinq (5) jours suivant la livraison, la réception des produits par le client constituera une acceptation sans réserve de la livraison de ces produits et une renonciation par le client à toutes réclamations concernant cette livraison. L'acceptation de la livraison par le client n'aura aucun effet sur les garanties des produits de ICU Medical énoncées ici ni ne les réduira.

5.3. Les produits achetés ne sont pas remboursables en aucune condition, sauf disposition contraire stipulée aux présentes ou dans la politique de retour de ICU Medical, disponible ici : [Politique de retour de ICU Medical](#). Nonobstant ce qui précède, le client bénéficie de la garantie applicable pour ces produits comme prévu aux présentes.

#### **6. Entretien et formation**

6.1. Le client est responsable de s'assurer que les entretiens préventifs et réparations des produits sont effectués conformément aux guides d'entretien techniques des produits correspondants.

6.2. Avant la première utilisation clinique de tout produit, le client accepte qu'il soit tenu, avec tout membre de son personnel qui utilise les produits fournis par ICU Medical, de lire tous les documents sur les produits et de suivre toute la formation sur les produits. Le client comprend et reconnaît qu'il existe un risque inhérent si tout son personnel ne lit pas les documents du produit et ne suit pas la formation requise sur les produits fournis par ICU Medical. Le client comprend qu'il est responsable de s'assurer que tous les membres de son personnel qui utilisent les produits ont suivi la formation.

6.2.1. Les documents sur les produits et les ressources de formation en ligne sont disponibles auprès de l'équipe du Service à la clientèle, laquelle peut aussi être contactée pour toute formation supplémentaire sur les produits.

6.2.1.1. [Manuels d'utilisation pour les pompes à perfusion Plum 360 et LifeCare PCA](#) (en anglais seulement)

6.2.1.2. [Manuels d'utilisation pour les pompes à perfusion CADD et Medfusion](#) (en anglais seulement)

6.2.1.3. [Vidéos de formation pour les pompes à perfusion Plum 360](#) (en anglais seulement, mot de passe : Plum360Showcase)

6.2.1.4. [Vidéos de formation pour les pompes à perfusion LifeCare PCA](#) (en anglais seulement, mot de passe : ICUMedLCPCA)

6.2.1.5. [ICU Medical Academy pour CADD-Solis, pompes à perfusion Medfusion et autres produits](#) (en anglais seulement; le client devra créer un nouveau compte ou se connecter à un compte existant)

6.2.1.6. [Portail de ressources éducatives cliniques pour thérapie intraveineuse, solutions injectables et soins critiques](#) (en anglais seulement)

#### **7. Données du client**

7.1. Dans la mesure où des données du client sont créées en vertu des présentes conditions générales ou de la relation entre les parties, le client conserve tous les droits, titres et intérêts correspondants. Le client

accorde par les présentes les droits suivants à ICU Medical concernant les données qu'il génère ou qui sont créées ou stockées grâce à l'utilisation d'une pompe à perfusion ou d'un équipement : accéder à ces données générées par le client, les utiliser, les traiter et les divulguer, selon ce qui est requis pour permettre à ICU Medical de se conformer aux lois applicables concernant les fabricants de pompes à perfusion et d'équipements médicaux pour l'investigation des plaintes, la manipulation et l'émission de rapports, ainsi que pour l'entretien, le développement et l'amélioration des produits de ICU Medical.

## **8. Nettoyage et décontamination**

8.1. À tout moment, le client doit utiliser les solutions de nettoyage et techniques approuvées par ICU Medical pour les pompes à perfusion et le matériel, conformément aux documents du produit, et nettoyer et décontaminer toutes les pompes à perfusion et tout le matériel avant de les expédier ou de les confier au personnel de ICU Medical. Des guides de solutions de nettoyage et d'agents désinfectants approuvés sont disponibles à l'adresse suivante : [ICU Medical: solutions de nettoyage approuvées et \(ou\) agents désinfectants](#) (en anglais seulement).

## **9. Propriété intellectuelle**

9.1. Tous les droits, titres et intérêts relatifs aux produits; aux documents associés; et aux œuvres dérivées de ceux-ci préparées par ou pour ICU Medical et ses affiliés, ainsi que tout savoir-faire connexe et tous les droits correspondants (y compris, entre autres, tous les droits de propriété intellectuelle), sont et resteront la propriété exclusive de ICU Medical et de ses affiliés. Toutes les suggestions de corrections, de modifications, d'ajouts ou de changements aux produits fournies par le client et tout autre retour d'information fourni par le client sont la propriété exclusive de ICU Medical, et le client cède par les présentes à ICU Medical tous les droits relatifs à de tels retours, sans droit à aucune compensation ni attribution.

## **10. Garantie ICU**

10.1. **Garantie des produits.** ICU Medical garantit que les produits vendus au client :

- 10.1.1. répondent aux spécifications de ICU Medical et sont fabriqués conformément aux bonnes pratiques de fabrication en vigueur et aux autres lois applicables au moment de la fabrication;
- 10.1.2. sont exempts de défauts de fabrication et de matériaux;
- 10.1.3. sont conformes aux lois applicables et respectent les normes et réglementations établies.

10.2. **Périodes de garantie.** Les garanties des produits de ICU Medical s'appliquent comme suit :

- 10.2.1. Pour les pompes à perfusion et équipements (excluant les batteries), pendant une période de douze (12) mois à compter de la date d'expédition au client, sauf pour la pompe à perfusion ambulatoire CADD<sup>MD</sup>-Solis, qui bénéficie d'une garantie de vingt-quatre (24) mois à compter de la date d'expédition au client.
- 10.2.2. Pour les accessoires, solutions, consommables, batteries pour les pompes à perfusion et équipements, produits d'accès vasculaire et produits de soins critiques, pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de livraison au client.

10.3. **Obligations de garantie pour les produits.** Toutes les réparations et tous les remplacements ou remboursements sous garantie seront limités aux problèmes de produit qui, selon une évaluation raisonnable de ICU Medical, sont dus et traçables à des défauts couverts par la garantie correspondante du produit. Le recours exclusif et unique du client, et la seule obligation de ICU Medical, dans le cadre de la garantie des produits, sera qu'ICU Medical :

- 10.3.1. répare ou remplace le produit sous garantie si le produit est une pompe à perfusion, un équipement ou un accessoire;
- 10.3.2. remplace le produit sous garantie si le produit est une solution, un consommable, un produit d'accès vasculaire ou un produit de soins critiques;
- 10.3.3. rembourse ou crédite (à la discrétion de ICU Medical), les sommes payées par le client à ICU Medical pour le produit sous garantie si, selon la seule opinion de ICU Medical, le produit ne peut pas être réparé ou remplacé, notamment si de telles actions ne seraient pas commercialement raisonnables ou réalisables.

10.4. **Annulation des garanties.** Les garanties énoncées dans les présentes ne s'appliquent pas si/et seront annulées si, et dans la mesure où, les produits correspondants ont été :

- 10.4.1. endommagés, mal utilisés, négligés ou soumis à un stockage inapproprié alors qu'ils étaient en possession du client;
- 10.4.2. utilisés, manipulés, entretenus ou mis en œuvre d'une manière non conforme aux documents du produit, incluant, entre autres :
  - 10.4.2.1. la réutilisation de produits à usage unique et (ou) à usage unique chez un seul patient;
  - 10.4.2.2. l'utilisation de produits à usage unique et (ou) à usage unique chez un seul patient au-delà de la durée maximale d'utilisation indiquée;

- 10.4.2.3. l'utilisation de consommables avec des pompes à perfusion, équipements ou autres dispositifs non explicitement autorisés par ICU Medical et tel qu'indiqué dans les documents du produit;
- 10.4.2.4. l'utilisation de pompes à perfusion ou d'équipements avec des consommables autres que ceux explicitement autorisés par ICU Medical et tel qu'indiqué dans les documents du produit;
- 10.4.2.5. le nettoyage, la modification, l'ajustement ou la réparation des produits avec des pièces de rechange, accessoires ou composants ou agents de nettoyage non approuvés par ICU Medical;
- 10.4.2.6. la modification par le client, y compris l'altération, la dégradation ou le retrait, des numéros de série;
- 10.4.2.7. une intervention, réparation ou tentative de réparation par du personnel non autorisé;
- 10.4.2.8. la revente, location ou autre transfert au bénéfice d'un tiers;
- 10.4.2.9. des dommages causés par l'utilisation de sources d'alimentation inadaptées ou l'exposition à d'autres conditions environnementales;
- 10.4.2.10. l'utilisation par le client alors qu'il savait ou aurait dû savoir que le produit était défectueux ou endommagé.

**10.5. Exclusion d'autres garanties.** SAUF POUR LES GARANTIES ÉNONCÉES DANS LES PRÉSENTES CONDITIONS, ICU MEDICAL DÉCLINE TOUTE AUTRE REPRÉSENTATION ET GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, ENTRE AUTRES, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER ET DE NON-VIOLATION. LES RECOURS SPÉCIFIÉS AUX PRÉSENTES SONT LES SEULS ET UNIQUES RECOURS ET S'APPLIQUENT, QUEL QUE SOIT L'ÉCHEC DE TOUT RECOURS À ATTEINDRE SON OBJECTIF ESSENTIEL.

## **11. Indemnisation et limitation de responsabilité.**

11.1. Chaque partie (« partie qui indemnise ») devra indemniser l'autre partie et ses représentants et agents autorisés (« partie indemniée »), la défendre et la dégager de toutes les responsabilités, pertes, dépenses, réclamations, poursuites ou de tous les dommages et jugements, y compris, entre autres, les honoraires et frais d'avocat raisonnables, qui sont intentés par un tiers contre la partie indemniée dans la mesure où ils résultent de (a) la violation par la partie qui indemnise de toute disposition des présentes conditions générales; (b) la négligence ou faute intentionnelle de la partie qui indemnise; (c) la violation de toute loi applicable; (d) en ce qui concerne le client en tant que partie qui indemnise, toutes blessures corporelles ou tous décès ou dommages matériels causés par le client; ou (e) en ce qui concerne ICU Medical en tant que partie qui indemnise, les produits de ICU Medical causant un décès, une blessure corporelle ou un dommage matériel, à condition que ces produits aient été utilisés conformément aux documents du produit respectifs.

11.2. DANS LA MESURE MAXIMALE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, UNE PARTIE NE SERA PAS RESPONSABLE DES PERTES DE PROFITS, DES PERTES D'USAGE, DE L'INTERRUPTION D'ACTIVITÉ, DES PERTES DE DONNÉES, DES COÛTS DE COUVERTURE OU DES DOMMAGES INDIRECTS, SPÉCIAUX, ACCESSOIRES, PUNITIFS OU CONSÉCUTIFS DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT DÉCOULANT DES PRÉSENTES CONDITIONS, QUE CE SOIT EN CONTRAT OU EN DÉLIT, Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE, MÊME SI LADITE PARTIE A ÉTÉ INFORMÉE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. LA RESPONSABILITÉ TOTALE DE ICU MEDICAL EN VERTU DES PRÉSENTES SERA LIMITÉE AU TOTAL DE TOUTES LES SOMMES PAYÉES PAR LE CLIENT À ICU MEDICAL EN VERTU DES PRÉSENTES CONDITIONS AU MOMENT DES ÉVÉNEMENTS À L'ORIGINE DES RÉCLAMATIONS.

## **12. Confidentialité**

12.1. Chaque partie accepte : (a) de garder privés tous les renseignements confidentiels divulgués par l'autre partie; (b) de ne pas utiliser les renseignements confidentiels de l'autre partie sauf dans la mesure nécessaire aux fins des présentes conditions générales; et (c) de protéger la confidentialité des renseignements confidentiels de l'autre partie de la même manière qu'elle protège la confidentialité de ses propres renseignements confidentiels. Aux fins des présentes conditions générales, les renseignements confidentiels incluent toute information technique ou commerciale non publique de chaque partie, y compris toute information relative aux techniques, algorithmes, savoir-faire, recherches, ingénierie, conceptions, renseignements financiers incluant les prix, listes de clients, prévisions commerciales, plans marketing, secrets commerciaux et renseignements ou tout document marqué comme confidentiel. Les renseignements confidentiels incluent également toutes discussions ou tous documents relatifs aux futurs produits, logiciels, fonctionnalités et (ou) services potentiels. Les obligations contenues dans cette section survivront et continueront de s'appliquer après la résiliation des présentes conditions générales.

## **13. Divulgaration et déclaration des remises**

13.1. Le prix d'achat en vertu des présentes conditions générales (y compris la valeur de toute remise, de tout rabais ou de toute autre concession de prix) est destiné à refléter des réductions ou autres baisses de prix au sens de l'exception de remise au statut fédéral anticorruption 42 U.S.C. section 1320a-7b(b)(3)(A). En outre, toute valeur fournie au client dans le cadre des garanties des présentes conditions générales sera fournie conformément aux dispositions du règlement fédéral sur les garanties du statut anticorruption (42 CFR section 1001.952[g]). Le client doit correctement déclarer tout renseignement pertinent, y compris toute modification ou tout ajustement nécessaire à cette déclaration, et refléter de manière appropriée ces prix réduits dans les rapports de coûts ou les demandes de remboursement soumises à tout programme étatique ou fédéral qui fournit un remboursement au client pour les articles auxquels s'applique la remise. En outre, le client doit conserver les factures et autres documents de prix et les mettre à la disposition des responsables fédéraux ou étatiques sur demande.

#### 14. **Licence de micrologiciel uniquement**

14.1. Dans le cadre de l'achat de pompes à perfusion et sous réserve des présentes conditions générales, ICU Medical accorde par les présentes au client une licence limitée, non transférable et non exclusive pour utiliser le micrologiciel (en code objet) uniquement sur l'unité de pompe à perfusion particulière dans laquelle il est intégré, uniquement à des fins internes sur les emplacements du client et conformément aux documents du produit. Cette licence de micrologiciel sera entièrement acquittée à la réception du paiement final du client pour l'achat de la pompe à perfusion sur laquelle le micrologiciel est intégré.

14.2. Le client accepte de ne pas créer et de ne pas faire de copies ou d'œuvres dérivées du micrologiciel ni de procéder à l'ingénierie inverse, à la décompilation ou au désassemblage du micrologiciel.

14.3. ICU Medical peut, de temps à autre et à sa seule discrétion, corriger des bogues ou apporter des correctifs sur le micrologiciel, ou publier de nouvelles versions du micrologiciel (collectivement, les « mises à jour du micrologiciel »). Pendant la durée de vie utile de la pompe à perfusion — telle que définie dans les documents du produit et pour éviter tout doute, ne dépassant pas sept (7) ans —, ICU Medical peut, de temps à autre et à sa seule discrétion, mettre à la disposition du client les mises à jour du micrologiciel, soit par auto-installation par le client, soit par installation sur place réalisée par ICU Medical. Dans la mesure où le client installe lui-même les mises à jour de micrologiciel, ces mises à jour de micrologiciel seront fournies sans frais supplémentaires. Toute installation de mises à jour de micrologiciel effectuée par ICU Medical sera assujettie à des frais supplémentaires. En aucun cas ICU Medical ne fournira de mises à jour du micrologiciel au client après la fin de la durée de vie utile de la pompe à perfusion.

#### 15. **Divers**

15.1. **Force majeure.** Si l'une des parties est empêchée, gênée ou retardée dans l'exécution de l'une de ses obligations en vertu des présentes conditions générales (autre qu'une obligation de paiement) par un événement de force majeure, les obligations de la partie affectée en vertu des présentes seront suspendues tant que l'événement de force majeure se poursuivra et dans la mesure où la partie est ainsi empêchée ou retardée; dès que raisonnablement possible après le début de l'événement de force majeure.

15.2. **Conformité aux lois et règlements.** Chaque partie déclare et garantit qu'elle se conformera à toutes les lois applicables dans l'exécution de ses obligations en vertu des présentes.

15.3. **Cession.** Aucune des parties ne peut céder les présentes conditions générales ou les droits qui en découlent, en tout ou en partie, sans le consentement écrit préalable de l'autre partie, lequel ne doit pas être refusé ou retardé sans raison valable, sous réserve que chaque partie consente à toute cession par l'autre partie de ses droits et obligations : (i) à un affilié; ou (ii) lors du transfert des actifs commerciaux de la partie (en tout ou en partie); ou (iii) dans le cas d'une fusion, consolidation, acquisition ou restructuration interne d'une partie. Les présentes conditions générales s'appliqueront au bénéfice des successeurs et des cessionnaires autorisés d'une partie et seront exécutoires.

15.4. **Modification.** Sous réserve des limites imposées par la loi applicable, ICU Medical peut, à tout moment, modifier ou supprimer l'une des conditions ou ajouter de nouvelles conditions aux présentes conditions générales. En cas de modification, le client accepte qu'ICU Medical puisse l'informer de ce changement par tout moyen raisonnable.

15.5. **Bénéficiaires tiers.** Rien dans les présentes conditions générales n'est destiné à bénéficier à une personne autre que le client et ICU Medical.

15.6. **Renonciation.** Toute renonciation à une disposition des présentes conditions générales ou aux droits ou recours d'une partie en vertu des présentes doit être faite par écrit pour être effective. Le défaut, la négligence ou le retard d'une partie dans l'application des dispositions des présentes conditions générales ne sera pas interprété comme une renonciation continue ou ultérieure aux droits de cette partie en vertu des présentes conditions générales et n'affectera en aucune manière la validité de tout ou partie des présentes conditions générales, ni ne portera préjudice au droit de prendre des mesures ultérieures.

- 15.7. **Divisibilité.** Si une disposition des présentes conditions générales est jugée illégale, nulle ou inapplicable pour quelque raison que ce soit, cette disposition sera réputée dissociable des présentes conditions générales et n'affectera pas la validité et l'applicabilité des autres dispositions restantes.
- 15.8. **Loi applicable.** Les présentes conditions générales sont régies et interprétées conformément aux lois de l'état de l'Illinois pour les achats effectués aux États-Unis ou de la province de l'Ontario, Canada pour les achats effectués au Canada (sauf si le client est situé dans la province de Québec, auquel cas les lois de la province de Québec, Canada s'appliqueront), sans renvoi aux principes de conflit de lois. Les droits et obligations des parties en vertu des présentes conditions générales ne seront pas régis par la Convention des Nations Unies de 1980 sur les contrats de vente internationale de marchandises.
- 15.9. **Autorité.** Le client déclare et garantit que (a) s'il est une entité juridique, il est une entité corporative dûment constituée, valablement existante et en règle en vertu des lois de la juridiction de sa constitution; (b) il dispose de tous les pouvoirs et de l'autorité nécessaires pour exécuter, délivrer et respecter les présentes conditions générales; (c) les présentes conditions générales constituent une obligation juridique et valide liant le client et sont exécutoires conformément à leurs termes; et (d) l'exécution, la livraison et l'application des présentes conditions générales par le client ont été dûment autorisées par toutes les actions corporatives nécessaires et ne sont en conflit avec aucun accord auquel il est parti ou par lequel il est lié et ne violent pas une loi applicable ou une ordonnance ou décision d'un tribunal ou d'un organisme gouvernemental applicable au client.
- 15.10. **Contrat unique.** Les présentes conditions générales constituent l'intégralité de l'entente et de l'accord entre ICU Medical et le client concernant l'objet des présentes, et remplacent toutes les négociations, ententes et tous les accords antérieurs entre ICU Medical et le client, qu'ils soient oraux ou écrits, concernant cet objet. Aucun terme additionnel contenu dans un bon de commande, formulaire d'accusé de réception ou autre document du client ne liera ICU Medical, sauf que le bon de commande du client sera contraignant uniquement en ce qui concerne les quantités et les prix des achats incrémentiels de produits y figurant. Pour éviter toute ambiguïté, tout bon de commande du client lié à de tels achats incrémentiels de produits sera régi par les présentes conditions générales.
- 15.11. **Avis.** Toute information ou tout avis donnés, faits ou transmis à l'une ou l'autre des parties aux présentes sera suffisant s'il est livré en main propre, envoyé par la poste ou envoyé électroniquement à l'adresse de ladite partie indiquée dans le bon de commande.
- 15.12. **Publicité.** Aucune des parties ne doit faire d'annonce de presse ou autre annonce publique concernant sa relation contractuelle avec l'autre partie sans le consentement écrit préalable de ladite autre partie, dont le consentement ne doit pas être refusé ou retardé sans raison valable; sous réserve que ICU Medical soit autorisée à faire une annonce publique raisonnable moyennant un préavis écrit au client, et à condition que ICU Medical estime de bonne foi qu'une telle annonce publique est nécessaire pour se conformer aux lois sur les valeurs mobilières et (ou) autres règlements similaires. À partir de la date des présentes conditions générales et indépendamment de tout différend pouvant survenir à l'avenir, les parties conviennent qu'elles ne dénigreront, ne critiqueront ni feront de déclarations négatives, préjudiciables ou nuisibles à l'égard de l'autre auprès de toute personne ou entité ou de tout organisme.

## ANNEXE 1 DÉFINITIONS

### 1. Définitions. Les termes utilisés aux présentes sont définis comme suit.

- a. « **Accessoires** » désigne les accessoires achetés pour être utilisés avec les pompes à perfusion ou équipements, applicables uniquement s'ils sont achetés en vertu des présentes conditions générales. Le terme « accessoires » n'inclut pas les batteries pour les pompes à perfusion ou équipements.
- b. « **Affilié** » désigne, en ce qui concerne une partie, toute entité commerciale actuelle et future qui contrôle directement cette partie, est contrôlée par elle, ou est sous son contrôle commun. Tel qu'utilisé ici, « contrôle » signifie la possession, directe ou indirecte, des pouvoirs de diriger ou de faire diriger la gestion et les politiques d'une entité par le biais de la propriété.
- c. « **Lois applicables** » désigne toutes les lois, réglementations et règles fédérales, étatiques et locales applicables dans l'exécution des obligations d'une partie en vertu des présentes.
- d. « **Produits de soins critiques** » désigne les systèmes de surveillance hémodynamique, capteurs de surveillance du débit cardiaque et cathéters, cathéters de l'oxymétrie veineuse TriOx, cathéters de thermodilution et de surveillance, et produits de surveillance de la pression artérielle.
- e. « **Client** » désigne la partie achetant les produits en vertu des présentes, tel que défini dans le bon de commande.
- f. « **Consommables** » désigne les consommables dédiés individuels, stériles et à usage unique, pouvant être utilisés avec les pompes à perfusion ou le matériel, ou des consommables individuels non dédiés, stériles, et à usage unique qui peuvent être utilisés avec d'autres dispositifs ou de manière autonome, applicables uniquement si ces consommables sont achetés en vertu des présentes conditions générales.
- g. « **Équipement** » désigne le matériel vendu par ICU Medical, y compris le micrologiciel préinstallé concerné, applicable uniquement s'il est acheté en vertu des présentes conditions générales, mais n'inclut pas les pompes à perfusion.
- h. « **Micrologiciel** » désigne le logiciel spécifique à l'appareil intégré aux pompes à perfusion et aux équipements et toute mise à jour de celui-ci fournie en vertu des présentes conditions générales. Pour plus de clarté, le micrologiciel n'inclut pas le logiciel.
- i. « **Événement de force majeure** » désigne tout événement ou toute cause qui échappe au contrôle raisonnable d'une partie, tel que, entre autres, grèves, incendies, explosions, inondations, injonctions, perturbations de l'infrastructure de transport, urgence de santé publique, épidémies, pandémies, accidents, impossibilité d'obtenir des fournitures à des prix raisonnables à l'échelle du marché, pénuries généralisées, y compris de matières premières, guerre, acte d'une autorité gouvernementale, terrorisme et cas de force majeure.
- j. « **Pompe à perfusion** » désigne une pompe à perfusion externe utilisée pour administrer des fluides et (ou) des médicaments, incluant le micrologiciel préinstallé applicable, applicable uniquement si elle est achetée en vertu des présentes conditions générales.
- k. « **Commandes** » désigne toute commande d'une valeur minimale de 250 \$, passée par le client en vertu et sous réserve des présentes conditions générales.
- l. « **Produits** » désigne les accessoires, consommables, équipements, pompes à perfusion, produits d'accès vasculaire, produits de soins critiques et (ou) solutions, mais n'inclut pas le logiciel.
- m. « **Documents du produit** » désigne les instructions d'utilisation du produit, les notices d'emballage, les étiquettes du produit, les emballages, les manuels, les spécifications et le matériel de formation, qui peuvent inclure des formations en ligne (y compris des vidéos préenregistrées) si disponibles, pour tout produit.
- n. « **Solutions** » désigne les solutions intraveineuses, d'irrigation et nutritionnelles, applicables uniquement si elles sont achetées en vertu des présentes conditions générales.
- o. « **Produits d'accès vasculaire** » désigne les produits à usage unique chez un seul patient utilisés pour l'accès veineux, incluant entre autres, les cathéters intraveineux périphériques, cathéters « mi-longs » (*midline*), ports implantables, produits de collecte de sang et dispositifs de sécurité pour aiguilles.